

Le lundi 14 septembre 2026 à 19h30

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 7 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date d'affichage : 7 septembre 2026

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Dominique DEBIESSE ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Anicet PAYS ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Cyrille PARRET ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Aurélie PINOT a donné pouvoir à Romain PINOT ; Francis ZANOTTI a donné pouvoir à Thierry GRANJON ; Stéphanie LIMOSANI a donné pouvoir à Eliane LE GUILLOU ; Philippe REYMOND a donné pouvoir à Jean-Jacques BOBICHON ; Estelle ROMARY a donné pouvoir à Pierre VILLE.

Absente : Emilie CREISSEN

Secrétaire de séance : Nathalie RULLIAT

DÉLIBÉRATION N°38-2026

Objet : Administration générale : Approbation d'une convention de servitudes avec Enedis concernant les parcelles B 2136 et B 1285.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la construction du nouveau pôle scolaire, Enedis doit réaliser des travaux de raccordement électrique pour rejoindre le transformateur situé Chemin La Font.

Pour la réalisation de ces travaux, Enedis sollicite la Commune afin de conclure une convention de servitudes concernant les parcelles B 2136 et B 1285.

Il s'agit d'établir à demeure dans une bande d'un mètre de large une canalisation souterraine et ses accessoires techniques sur une longueur totale d'environ 35 mètres. Une armoire électrique est également prévue à proximité du pôle scolaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de servitudes à conclure avec Enedis concernant les parcelles B 2136 et B 1285.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **APPROUVE** la convention de servitudes, jointe en annexe, à conclure avec Enedis concernant les parcelles B 2136 et B 1285.

. **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

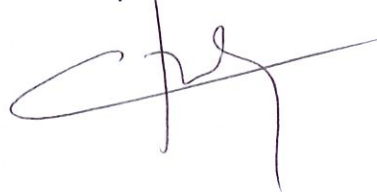
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme le 14 septembre 2026.

La secrétaire
Nathalie RULLIAT



Le Maire,
Jean-Jacques BOBICHON



Affiché le 17/09/2026
Transmis en Préfecture le 17/09/2026